

RÉUNION DU 11 AVRIL 2017



L'an deux mil dix sept, le onze avril, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;
M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, Mme BROUTE Karine, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absents excusés : M. ORENGE Ludovic, M. JASSAK Julien.

M. ORENGE a donné, par écrit, procuration à Mme CLAEREBOUDT
Madame CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

Pour le bureau de vote du premier tour des élections présidentielles, Mme BROUTE va remplacer M. BARTHELEMY.

A la lecture du compte-rendu, M. GUILLAIN demande un éclaircissement sur l'étude concernant la station d'épuration en évoquant une étude déjà réalisée lors du mandat précédent. M. LECARPENTIER précise qu'il s'agit de l'étude du marché. Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2017 est ensuite approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°1/04-2017)

* Mme THUMEREAU signale que 25 personnes ont participé à la remise du chèque de 6916,80 euros suite aux activités organisées pour le Téléthon 2016. La prochaine réunion de la commission des Fêtes et Cérémonies est fixée le 24 avril prochain à 9 H.

* M. BARTHELEMY informe que les associations avaient jusqu'au 7 avril 2017 pour transmettre leur bilan financier pour la subvention communale 2017. A ce jour, 4 associations n'ont pas transmis les documents demandés. La réunion pour les subventions aux associations est fixée au 4 mai 2017 à 17 H 30. La réunion annuelle pour l'utilisation de la salle polyvalente, initialement prévue en juin, est avancée au 16 mai à 18 H à la mairie. La commission des Travaux pour la salle polyvalente se réunira le 25 avril à 18 H à la salle.

* Mme PIGEON confirme le devis de l'entreprise SAILLY pour l'extension du columbarium avec 9 cases pour 5625 euros HT, la reprise de 24 emplacements pour 9768 euros HT et le déplacement de 2 tombes de militaires dans le cimetière pour 1280 euros HT. La commission du cimetière va se réunir le 27 avril à 9 H pour le règlement du columbarium. M. GUILLAIN demande si la procédure d'état d'abandon a été faite pour les tombes des Militaires.

* M. LECARPENTIER informe que la participation du Syndicat Départemental d'Energie pour l'éclairage LED est actuellement de 80 %. Le SDE a également débloqué les fonds pour l'éclairage du parking du stade et de l'atelier, la réalisation est prévue en septembre. Le lancement de l'étude de l'éclairage sur le pôle paramédical va entraîner le changement du transformateur du lotissement Maupassant.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX (n°2/04-2017)

M. PERIER fait un compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes Campagne de Caux :

* vote du budget avec les participations et les subventions versées au CIAS, au Bassin Versant d'Étretat, à la Vallée du Commerce, au Contrat de Pays, à la Mission Locale, au Collège Pôle Métropolitain et au Syndicat Mixte du Numérique. Les taux votés en 2016 sont reconduits en 2017. Les tarifs de la redevance des ordures ménagères 2017 sont identiques à ceux de 2016. Le bureau communautaire a donné pouvoir au Président pour demander les subventions de contrats de ruralité. M. MALO signale que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée du Commerce n'est pas assez associé et précise qu'un représentant de cet organisme peut intervenir en réunion de la communauté de communes Campagne de Caux.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 (n°3/04-2017)

Le conseil municipal est informé que la commission des finances s'est réunie le 4 avril 2017 pour le budget primitif 2017.

Après avoir approfondi le projet de ce budget primitif 2017 présenté par Mme AUBER, secrétaire de mairie, le conseil municipal,

APPROUVE avec 13 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBODT, M. ORENGE, Mme BROUTE, Mme FLOURY, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) et 1 abstention (M. GUILLAIN) ce budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

* 1 096 157 euros en section de fonctionnement

* 1 377 390 euros en section d'investissement.

TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES COMMUNALES (N°4/04-2017)

Lors de la présentation du budget 2017, le conseil municipal a pris note du transfert de la fiscalité professionnelle au profit de la Communauté de Communes Campagne de Caux, qui verse, en contrepartie, une compensation à ses communes membres.

La commission des finances propose de reconduire les taux d'imposition votés en 2016 pour le budget 2017.

Après en avoir délibéré et voté le Conseil Municipal, avec 14 voix pour,

DECIDE de maintenir pour l'exercice 2017, les taux d'imposition communaux de 2016, à savoir :

* 10,58 % pour la taxe d'habitation

* 10,63 % pour la taxe du foncier bâti

* 22,94 % pour la taxe du foncier non bâti

MEDECINS A BREaute (n°5/04-2017)

M. PERIER informe que deux médecins s'installent à BREaute en remplacement des Docteurs LAYET et BRUNET :

* Docteur MARDAR était précédemment à mi-temps sur Gonnevill-la-Mallet. Il consulte actuellement dans l'ancien cabinet médical rue Pierre de Coubertin (02.35.19.16.32).

* Docteur ROLLAND était précédemment à mi-temps à Fécamp et à mi-temps au cabinet médical de Limpiville. Elle a débuté le 10 avril et consulte dans l'ancien presbytère rue de la Libération (02.27.30.45.27).

Pour et. Les Docteurs MARDAR et ROLLAND s'installeront définitivement au Pôle paramédical avenue du 8 mai 1945 début juin. Le transfert de la pharmacie est prévu le 13 mai prochain.

DEMANDE ECOLE NOTRE-DAME (n°6/04-2017)

M. PERIER informe avoir reçu par courrier la liste des élèves habitant la commune de Bréauté et scolarisés à l'école Notre-Dame. Il précise qu'il va se rapprocher du Président de l'OGEC.

PHASE 2 DU PARKING PARAMEDICAL (n°7/04-2017)

M. PERIER, n'ayant pas reçu le devis, informe que cette question sera vue à la prochaine séance.

M. PERIER distribue à chaque conseiller le plan masse concernant la réhabilitation de l'ex-maison Martin avec la création des cabinets pour les activités paramédicales. Le dossier de demande de permis de construire sera déposé dans les prochains jours.

AVENIR DU PRESBYTERE (CAUE) (n°8/04-2017)

M. le Maire informe avoir eu un rendez-vous avec deux représentants du Conseil d'Architecture Urbanisme et d'Environnement de Seine Maritime pour l'avenir du presbytère. Ils ont visité le presbytère et le jardin. Le CAUE va établir une petite étude gratuite en émettant des idées sur l'utilisation du bâtiment et du jardin.

M. PERIER signale qu'une personne a visité l'ancienne poste et semble intéressée par l'achat.

INCENDIE CHEZ M. LETENDRE : VISITE AU SDIS (n°9/04-2017)

M. PERIER fait référence à la séance du 7 février 2017 concernant la prise en charge des deux factures pour l'acheminement de l'eau lors de l'incendie du bâtiment agricole de la ferme LETENDRE. Il précise que le SDIS ne participera pas au paiement de ces factures car le transport de l'eau n'est pas de leur compétence financière. Suite à une question posée par la compagnie d'assurance de M. LETENDRE, Madame la Préfète a précisé que l'acheminement de l'eau est à la charge de la commune.

M. PERIER présente le détail de ces deux factures :

* entreprise VANDERMEERSCH pour un montant de 1404 euros TTC

* gaec du Hertelay pour un montant de 840 euros TTC.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

- A la question : qui est pour payer la facture du GAEC du Hertelay de 840 euros TTC ?

L'assemblée répond, avec 10 voix pour payer cette facture (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, Mme CLAEREBOUDT, M. ORENGE, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, M. MALO) et 4 abstentions (M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme BROUTE, Mme LEFRANCOIS)

- A la question qui est pour payer les deux factures d'un montant total de 2244 euros TTC ?

L'assemblée répond, avec 6 voix pour payer ces 2 factures (M. LECARPENTIER, M. BARTHELEMY, Mme CLAEREBOUDT, M. ORENGE, M. GUILLAIN, M. MALO), 2 contre (M. PERIER, Mme FLOURY) et 6 abstentions (Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme BROUTE, Mme LEFRANCOIS).

En conclusion, le conseil municipal décide avec 6 voix pour, 2 contre et 6 abstentions de régler les 2 factures, à savoir :

* à l'entreprise Vandermeersch pour un montant de 1404 euros TTC

* au Gaec du Hertelay pour un montant de 840 euros TTC.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à la section de fonctionnement du budget 2017.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (n°10/04-2017)

L'assemblée prend connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de Maître DUPIF, notaire à Goderville, pour la parcelle cadastrée section B n°1207 située Avenue du 8 mai 1945.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas préempter sur la parcelle cadastrée section B n°1207 situé avenue du 8 mai 1945.

DEMANDE D'ADHESION AU SDE 76 DES 13 COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP (n°11/04-2017)

Vu :

* les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE 76

* la délibération du 17 février 2017 du SDE 76 acceptant ces adhésions,

Considérant :

- * que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP) adhérente au SDE 76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- * que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE 76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- * que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- * que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- * que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- * que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE 76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE 76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- * que le SDE 76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces 13 communes,

Il est proposé :

- * d'accepter l'adhésion de ces 13 communes au SDE 76,

Considérant cet exposé, après en avoir délibéré et voté avec 14 voix pour, le conseil municipal, ACCPETE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères au SDE 76.

DEMANDE DE RETRAIT DU SDE76 DES 41 COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE (n°12/04-2017)

Vu :

- * les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- * la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

Considérant :

- * que, suite au retrait de la Métropole, les 41 communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- * que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces 41 communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces 41 communes dans notre syndicat ne présente plus d'intérêt ni pour les 41 communes ni pour le SDE76,
- * que le retrait de ces 41 communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- * que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- * que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création de notre EPCI,
- * que la conséquence de retrait sera la réduction de notre périmètre, tout en permettant la conservation de notre personnel,
- * qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- * que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- * que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- * que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- * que le SDE a donné son avis favorable au retrait de ces quarante et une communes,

Il est proposé :

- * d'accepter le retrait de ces quarante et une communes du SDE76,
- Considérant cet exposé, après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal

ACCEPTE avec 11 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAERBOUDT, M. ORENGE, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS) 1 contre (M. MALO) et 2 abstentions (M. BARTHELEMY, Mme BROUTE) le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de la Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hénouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de la Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

AU REVOIR DOCTEUR (n°13/04-2017)

M. le Maire invite le conseil municipal à « un Pot de Départ » organisé le 18 avril prochain à 20 H pour les docteurs LAYET et BRUNET. Par la même occasion, les docteurs MARDAR et ROLLAND seront présentés à l'ensemble des personnes invitées.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire adresse ses remerciements aux deux conseillers, qui ont envoyé une carte postale pendant leurs vacances.

La commission du PLUI fixe une réunion le 25 avril à 15 H pour la mise à jour du classement du patrimoine communal.

M. PERIER informe :

* que les compteurs à gaz vont être remplacés à l'automne permettant une consultation des consommations sur smartphone.

* que la Direction des Routes a présenté son programme de travaux sur les routes départementales. Sur la commune de BREAUTE, il n'y a pas de travaux ni d'études en prévision.

* que la subvention départementale accordée pour l'atelier municipal sera versée en deux fois.

M. MALO signale l'urgence de reposer une clôture aux équipements sportifs à titre de sécurité. M. PERIER précise qu'il est dans l'attente de devis. M. MALO fait référence à la question d'installer des tables extérieures de pique-nique car cette proposition a été évoquée l'an passé mais n'a pas fait l'objet de décision.

Mme LEFRANCOIS évoque les jeunes, qui font du vélo sur les marches de l'église et elle propose la réalisation d'une piste à côté du city-stade. M. PERIER répond que cette réalisation est prévue mais que la commune se dégagera de toute responsabilité.

M. GUILLAIN demande si la commune perçoit une taxe publicitaire pour le panneau publicitaire fixé sur l'ex-maison Martin avenue du 8 mai, qui, suite à son achat, est devenue une propriété communale.

M. BARTHELEMY rappelle la décision prise pour supprimer la fenêtre du pignon ouest du local associatif communal, situé rue Pierre de Coubertin. Il demande la date de la réalisation. M. PERIER répond qu'il faut étudier la question de la ventilation avant de réaliser ces travaux. M. BARTHELEMY se propose pour approfondir cette question sur place.

Mme TAUVEL signale la nécessité de prévoir la réfection de la peinture des toilettes de la cantine scolaire municipale. Puis elle fait référence à l'esthétique de la salle des mariages et suggère d'acquérir deux chaises « plus officielles » pour les mariés.

Mme BROUTE fait part de l'observation d'un habitant demandant des passages plus fréquents pour les bacs jaunes, qui se remplissent trop vite. M. PERIER précise que la personne doit demander un bac plus grand à la communauté de communes Campagne de Caux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

Ainsi délibéré les jour, mois et ansusdits et suivent les signatures des Membres présents.